



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES,

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ:

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
28 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 3
2 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de votants : 30

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2018

M. le Maire présente le clip réalisé par les membres du City@jeunes sur la ville de Tarnos. Il souligne que ce clip est une illustration du dynamisme de la Ville, des différentes actions menées, du tissu associatif et de l'implication des tarnosiens.

Il félicite l'ensemble des services municipaux qui ont contribué à la réalisation de ce clip et notamment les services Communication et Jeunesse. Il rajoute que les professeurs de l'école de musique ont assuré l'accompagnement musical.

Enfin, il insiste sur le fait que le service public c'est aussi la réalisation de ce type d'initiatives.

Les jeunes du City@jeunes expliquent que ce projet a mis 7 mois pour voir le jour et qu'ils sont ravis de le voir aboutir. Ils remercient Lise Toussaint, Mathieu Cailleba et Quentin Lasplacettes pour leur aide et plus généralement la Ville pour l'accompagnement dont ils ont bénéficié. Ils indiquent qu'ils sont très contents de l'accueil que le clip a reçu et que ça leur donne envie de réaliser d'autres projets.

Le clip est disponible aux adresses suivantes :

Sur Facebook :

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=302387883683023&id=533527613483882

Sur Youtube :

<https://youtu.be/rYV66Gc0bcl>

Procès verbal de la séance du 11 juillet 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 30

Pour : 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 11 juillet 2018

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
288	12/06	prêt de salle lot castillon 4-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Association des colotis du sous-lotissement n°18 de Castillon	A titre gratuit
289	12/06	Conv utilisation accueil peri-scolaire ecole elementaire D. POUUEYMIDOU	Mise à disposition d'une salle municipale – Copropriétaires résidence l'Aerial	A titre gratuit
290	14/06	prêt de salle astt tennis 17-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association AST Tennis	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
291	14/06	prêt de salle BTRS 23-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Boucau Tarnos Retraite Sportive	A titre gratuit
292	14/06	prêt de matériel les enfants de la cité des forges 23-06	Mise à disposition de matériel municipal – Association Les enfants de la cité des Forges	A titre gratuit
293	14/06	prêt de salle sicsbt hand ball 22-06	Mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT Handball	A titre gratuit
294	14/06	prêt de salle imp de ming 20-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Impasse de Ming	A titre gratuit
295	14/06	prêt de salle aerofits club 15-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Aérofit's CLUB	A titre gratuit
296	14/06	prêt de matériel mairie boucau 15-06	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
297	14/06	Prêt de fourgon BTS 17 Juin 2018	Mise à disposition d'un véhicule municipal - BTS	A titre gratuit
298	18/06	Attribution marché de fourniture d'énergie, exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire	Marché relatif à la fourniture d'énergie, l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire avec la société ENGIE COFELY	179 549,88 € HT
299	18/06	DVCS - Saison culturelle - Get 7 Brass Band	Contrat avec l'association Get 7 Brass Band dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école municipale de musique pour 2 prestations	2 400 € TTC
300	19/06	prêt de salle sicsbt gym sportive 21-07	Mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT Gymnastique sportive	A titre gratuit
301	20/06	prêt de salle acca 21-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Communale de Chasse Agréée	A titre gratuit
302	20/06	DVCS - Soirées du patio - Smotthies - 12.07.18	Contrat avec l'association Kikaku dans le cadre de la prestation du groupe « Les Smoothies » lors des soirées du patio	500 € TTC
303	20/06	DVCS - Soirées du patio - Toto Lolo - 19..07.18	Contrat avec le groupe Toto Lolo dans le cadre d'une prestation lors des soirées du patio	500 € TTC
304	20/06	DIA n° 1800109 SCI DELPH	Déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle AD n° 1388 appartenant à la SCI DELPH	108 000 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
305	20/06	prêt de matériel piotrowski 5-07	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Piotrowski	A titre gratuit
306	21/06	prêt salle jean mouchet 15 et 19 juin	Mise à disposition d'une salle municipale – Ecole Jean Mouchet	A titre gratuit
307	25/06	DVCS - Médiathèque - Conseil départemental "Rendez vous" - 11/09/18	Convention avec le Conseil départemental des Landes dans le cadre d'une rencontre littéraire à la Médiathèque	A titre gratuit
308	25/06	Attribution marché de travaux pour la mise en accessibilité des ERP et IOP	Marché relatif aux travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP de la Ville avec les sociétés COLAS, BAM, EIFFAGE, SUDELEC et LORENZI	129 909,65 € HT
309	27/06	Avenant n° 4 au bail commercial entre la Ville de Tarnos et la société ATEXIS FRANCE	Avenant au bail commercial avec la société ATEXIS France dans le cadre d'un abonnement à la fibre et à la téléphonie pour les bureaux de l'espace technologique Jean Bertin	<u>Forfait fibre :</u> 28,00 € HT <u>Forfait téléphonie :</u> 41,65 € HT (5 lignes)
310	27/06	Avenant n° 2 au contrat de prestation de service entre la Ville de Tarnos et la société REKO_BÂT	Avenant au contrat de prestation de service avec la société Reko_Bât dans le cadre d'un abonnement à la fibre pour les bureaux de l'espace technologique Jean Bertin	<u>Forfait fibre :</u> 28,00 € HT
311	06/07	Renouvellement adhésion ADIL 2018	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Landes pour l'année 2018	3 179 €
312	06/07	ANNULEE		
313	10/07	Attribution marché de fourniture 18FS07 pour l'acquisition de matériel espaces verts et tracteur agricole - lots 1, 2, 3	Marché relatif à la fourniture de matériel espaces verts et tracteur agricole avec la société Agrivision	36 969,60 € TTC
314	10/07	Convention de partenariat avec TV Landes	Convention de partenariat avec TV Landes pour la réalisation de 5 reportages sur la Commune	1 500,00 €
315	11/07	Attribution marche de Travaux 18TX 08 programme pluriannuel de voirie	Marché relatif au programme pluriannuel de voirie avec la société COLAS	4 500 000 €
316	11/07	DVCS - MAC - Quentin Lasplacettes - 13.07.18	Contrat de prestation avec M. Lasplacettes dans le cadre d'une assistance technique lors d'un concert	100 € + charges sociales

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
317	11/07	Convention conclue avec la SARL ATELIER A+I de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec la SARL ATELIER A + I de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin les 26 et 27 avril 2018	270 € TTC
318	12/07	Attribution marché de travaux 18 TX 13 de ravalement de facades M. Thorez et J. Mouchet	Marché relatif aux ravalements des façades de la salle Maurice Thorez et de l'école Jean Mouchet avec les sociétés LORENZI et CRESTIN	158 673,77 € TTC
319	13/07	Attribution marché n°18FS01 - Matériels et produits horticoles, outillage à main, floriculture et végétaux ligneux	Marché relatif à la fourniture de matériel et produits horticoles, outillage à main, floriculture et végétaux ligneux avec les sociétés FANFELLE-GAUSSSENS, VERVER EXPORT, COMPTOIR HORTICOLE BASCO LANDAIS et WURTH	19 224,56 € HT
320	18/07	prêt de salle la fournaise 7-7	Mise à disposition d'une salle municipale – Association La Fournaise 974	A titre gratuit
321	18/07	prêt de salle ermend bonnal 16 et 17-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
322	18/07	prêt de salle ermend bonnel 11-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
323	18/07	prêt de salle club ornithologique 14 et 28-09; 26-10 ; 30-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Club ornithologique	A titre gratuit
324	18/07	prêt de salle sel 9-09-18; 18-11-19; 13-01-19 ; 10-03-19 ; 19-05-19 ; 7-07-19	Mise à disposition d'une salle municipale – Association SEL	A titre gratuit
325	18/07	prêt de salle plume et pourpre	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association Plume et Pourpre	A titre gratuit
326	18/07	prêt de salle couleur des iles 29-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Couleur des Iles	A titre gratuit
327	18/07	prêt de matériel camisas blancas 25-07	Mise à disposition de matériel municipal – Association Camisas Blancas	A titre gratuit
328	18/07	prêt du parc de la nature TCA 22-07	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association TCA	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
329	18/07	prêt du parc de la nature BTS 21-07	Mise à disposition du Parc de la Nature - BTS	A titre gratuit
330	18/07	prêt du parc de la nature ACCA 14-07	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association Communale de Chasse Agréée	A titre gratuit
331	18/07	prêt de salle moser et sables 7-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence immobilière Moser et Sables	A titre gratuit
332	18/07	prêt de salle TCA 6-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Association TCA	A titre gratuit
333	18/07	prêt de salle Centre culturel troupadours	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Sociale de Boucau Tarnos section « Troupadours »	A titre gratuit
334	19/07	prêt de matériel kao 3-08	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Kao	A titre gratuit
335	19/07	prêt de salle square habitat 3-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence immobilière Square habitat	A titre gratuit
336	19/07	prêt de salle troupadours 3;13;20 et 27-09 et 8 et 15-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Sociale de Boucau Tarnos section « Troupadours »	A titre gratuit
337	19/07	prêt de salle ocean aquitaine 31-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence immobilière Océan Aquitaine	A titre gratuit
338	19/07	prêt de salle square habitat 11-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Square Habitat	A titre gratuit
339	19/07	prêt de salle club des ainés 5-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit
340	19/07	prêt de salle bts 6-07	Mise à disposition d'une salle municipale – BTS	A titre gratuit
341	19/07	prêt de salle raconte et amitié 4-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Rencontre et Amitié	A titre gratuit
342	19/07	prêt de salle basco landaises 16-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Basco Landaise	A titre gratuit
343	19/07	prêt du parc de la nature pcf 6 au 8-07	Mise à disposition du Parc de la Nature – Parti Communiste Français	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
344	19/07	DVCS - Soirée du patio - P Duchemin - 23.08.18	Contrat avec le groupe Philippe Duchemin 4tet dans le cadre d'une représentation lors des soirées du Patio	400 € TTC
345	19/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin au mois de janvier 2018	1 170 € TTC
346	19/07	Avenant n° 2 au bail commercial entre la Ville de Tarnos et la SCIC L EOLE	Avenant au bail commercial avec la SCIC EOLE dans le cadre d'un abonnement à la fibre et à la téléphonie pour les bureaux de l'espace technologique Jean Bertin	<u>Forfait fibre :</u> 42,00 € HT <u>Forfait téléphonie :</u> 41,65 € HT (5 lignes)
347	19/07	Avenant n° 2 au bail commercial entre la Ville de Tarnos et la SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE	Avenant au bail commercial avec la SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE dans le cadre d'un abonnement à la fibre et à la téléphonie pour les bureaux de l'espace technologique Jean Bertin	<u>Forfait fibre :</u> 56,00 € HT <u>Forfait téléphonie :</u> 16,66 € HT (2 lignes)
348	20/07	Convention accueil en classe maternelle d'enfants en situation de pré-scol R. Lasplacettes	Convention avec l'école maternelle Robert Lasplacettes dans le cadre de l'accueil des enfants des crèches en situation de pré-scolarisation	
349	23/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin au mois d'avril 2018	270 € TTC
350	23/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin au mois de mai 2018	540 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
351	23/07	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin au mois de juin 2018	1 170 € TTC
352	02/08	prêt de matériel les enfants de la cité des forges 25-08	Mise à disposition de matériel municipal – Association Les enfants de la cité des Forges	A titre gratuit
353	02/08	prêt de salle old blacks 14 et 15-08	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association Old Black's	A titre gratuit
354	02/08	prêt de salle old blacks 11-08	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association Old Black's	A titre gratuit
355	02/08	prêt de salle acca 28-07 - 10 et 11-08 - 1-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Communale de Chasse Agrée	A titre gratuit
356	02/08	prêt de salle asturbo 23 et 24-08	Mise à disposition d'une salle municipale – AS Turboméca	A titre gratuit
357	02/08	prêt de matériel mairie boucau du 13 au 17-08	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
358	02/08	prêt de matériel husson 17-08	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Husson	A titre gratuit
359	02/08	prêt du parc de la nature bts 4-08	Mise à disposition du Parc de la Nature - BTS	A titre gratuit
360	02/08	prêt de matériel ladeux sancho 13-08	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Ladeux Sancho	A titre gratuit
361	02/08	prêt de salle iturria 7-09	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Iturria	A titre gratuit
362	03/08	Attribution marché n°18FS14 - Transports périscolaires et ponctuels pour la Ville de Tarnos	Marché relatif aux transports périscolaires et ponctuels de personnes avec la société Le Basque Bondissant	Montant maximum pour 2 ans : 200 000 €

2018-10-110-DGS – Lotissement Bertin – Cession de terrain à l'entreprise Housset Métal

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. le Maire indique qu'il a participé au Forum Mondial de l'Economie Sociale et Solidaire à Bilbao les 1^{er} et 2 octobre dernier en compagnie des maires de plusieurs villes (Séoul, Bilbao, ...). Il explique que ce qui est fait à Tarnos suscite beaucoup d'attention et que la Ville est reconnue à une échelle qu'on ne peut pas toujours imaginer. Il rajoute que c'est un bon encouragement pour continuer dans cette voie.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de céder à la société HOUSSET Métal – ayant son siège social à quartier Zamariena Veille route de Saint Pée 64 310 SAINT JEAN DE LUZ ou à toute autre personne substituée, le lot 8 (parcelle cadastrée AL n°589 d'une contenance de 5 582 m²),

DIT que cette cession sera consentie moyennant le prix de 563 201,47 € TTC (cinq cent soixante trois mille deux cent un euros et quarante sept centimes) soit **474 470 € HT + 88 731,47 € TVA = 563 201,47€ TTC**

DÉSIGNE Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

2018-10-111-DGS – Portage par l'EPFL « Landes Foncier » - Propriété Arnaiz

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DEMANDE le rachat par l'EPFL « Landes Foncier » des parcelles sise à TARNOS, rue des Artigasses, cadastrées section AI n°191,192, 193 et 1637, soit une contenance totale de 2 202 m², moyennant le prix de 250 000€.

FIXE en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier, la durée du portage foncier de l'opération est fixée à **4 ans** à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL « Landes Foncier ».

Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d'administration de l'EPFL Landes Foncier selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d'autant la durée du portage financier.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de l'EPFL Landes Foncier fixe la durée du portage financier de l'opération à **5 ans** à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL « Landes Foncier »

c) Fonds de minoration

Une partie de l'opération étant menée en vue de réalisation de **logements sociaux**, la commune de TARNOS sollicitera auprès de l'EPFL "LANDES FONCIER" le bénéfice du fonds de minoration, selon les modalités dudit règlement. Cette minoration, si elle est accordée, réduira le prix de revente à la collectivité.

d) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s'engage :

- à ne pas faire usage des biens
- à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux
- à n'entreprendre aucun travaux

sans y avoir été autorisé par convention préalable par l'EPFL Landes Foncier

S'ENGAGE à reprendre auprès de Landes Foncier le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes

Détermination du prix de revente

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

$$\begin{array}{r} \text{Prix d'acquisition du bien} \\ + \\ \text{Frais issus de l'acquisition} \\ \text{(frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités....)} \\ - \end{array}$$

subvention éventuelle issue du fonds de minoration

Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par l'EPFL Landes Foncier conformément au règlement intérieur.

Paiement du prix de revente

Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

Paiements progressifs *sur 5 ans* : 15% les 4 premières années, le solde la 5^{ème} année
(Le premier paiement aura lieu l'année suivant la signature de l'acte)

DIT que le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

2018-10-112-DGS – Portage par l'EPFL « Landes Foncier » - Propriété Carrère

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. le Maire explique que dans un contexte contraint, le fait de pouvoir bénéficier d'un portage par l'EPFL facilite les acquisitions car le remboursement est échelonné sur plusieurs années.

M. le Maire évoque les entretiens d'Inxausetta sur le logement auxquels il a participé cette année. Il indique que cette rencontre a été l'occasion d'évoquer les interrogations qui se posent en matière de baisse des APL, de mise en danger des organismes HLM et bailleurs sociaux ainsi que sur les politiques publiques liées au logement. Il rajoute que la maîtrise du foncier à Tarnos ainsi que le schéma directeur d'aménagement du centre-ville à travers notamment le Tram'bus ont permis d'atténuer certains problèmes liés au logement alors que d'autres collectivités les subissent aujourd'hui.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DEMANDE le rachat par l'EPFL « Landes Foncier » des parcelles sise à TARNOS, 6 rue Victor Hugo, cadastrées section AI n°272 et 591, soit une contenance totale de 1 605 m², moyennant le prix de 330 000€.

FIXE en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier, la durée du portage foncier de l'opération est fixée à **4 ans** à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL « Landes Foncier ».

Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d'administration de l'EPFL Landes Foncier selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d'autant la durée du portage financier.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de l'EPFL Landes Foncier fixe la durée du portage financier de l'opération à **5 ans** à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL « Landes Foncier »

c) Fonds de minoration

Une partie de l'opération étant menée en vue de réalisation de **logements sociaux**, la commune de TARNOS sollicitera auprès de l'EPFL "LANDES FONCIER" le bénéfice du fonds de minoration, selon les modalités dudit règlement. Cette minoration, si elle est accordée, réduira le prix de revente à la collectivité.

d) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s'engage :

- à ne pas faire usage des biens

- à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux
 - à n'entreprendre aucun travaux
- sans y avoir été autorisé par convention préalable par l'EPFL Landes Foncier

S'ENGAGE à reprendre auprès de Landes Foncier le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes

Détermination du prix de revente

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

$$\begin{array}{r} \text{Prix d'acquisition du bien} \\ + \\ \text{Frais issus de l'acquisition} \\ \text{(frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités....)} \\ - \\ \text{subvention éventuelle issue du fonds de minoration} \end{array}$$

Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par l'EPFL Landes Foncier conformément au règlement intérieur.

Paiement du prix de revente

Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

Paiements progressifs *sur 5 ans* : 15% les 4 premières années, le solde la 5^{ème} année
(Le premier paiement aura lieu l'année suivant la signature de l'acte)

DIT que le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Arrivée de Monsieur LAPEBIE à 20h50

2018-10-113-DR/FIN – Budget 2018 – Décision modificative n°2 du budget annexe de la Mission d'Action Culturelle

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

ADOpte la décision modificative telle que figurant ci après :

Dépense de fonctionnement :

611-311 (chapitre 011) : contrats de prestations de services : + 3 500 €

Recette de fonctionnement :

74741-311 (chapitre 74) : participation de la Commune : + 3 500 €

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

2018-10-114-DR/FIN – Budget principal 2018 – Décision modificative n°3 - Participation complémentaire au budget annexe de la Mission d'Action Culturelle

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

ADOpte la décision modificative qui s'établit comme suit :

Dépense de fonctionnement :

6558-33 (chapitre 65) : autres contributions obligatoires : + 3 500 €

66111-01 (chapitre 66) : intérêts des emprunts : - 3 500 €

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

2018-10-115-DR/FIN – Garantie d'emprunt au COL pour le programme Olympe de Gougues

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. le Maire explique que ce type de délibération existe depuis longtemps à Tarnos, notamment pour les logements sociaux mais que la marchandisation du logement et la privatisation de certains organismes bailleurs génèrent un risque pour les collectivités qui garantissent les emprunts. Il rajoute que dans quelques décennies, il n'est pas impossible que ces Collectivités soient appelées à se substituer aux bailleurs pour payer les emprunts, ce qui oblige dès à présent à trouver les modalités qui neutraliseront ce risque.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 084 769,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 83623 constitué de 4 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2018-10-116-DR/FIN – Garantie d'emprunt au COL – Réitération des garanties pour les mesures d'allongement de dette prises auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

RÉITÈRE sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé ».

DIT que la garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

DIT que les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

INDIQUE que, concernant les lignes du prêt réaménagé à taux révisable indexé sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

DIT que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

ACCORDE sa garantie jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

2018-10-117-DGS – EPFL « Landes Foncier » - Convention de mise à disposition de la propriété Lagarde

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention établie avec l'EPFL « Landes Foncier » pour la mise à disposition de la propriété « LAGARDE », parcelles cadastrées section AC n°31 et 33 d'une superficie de totale de 2 749 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention, et tout autre document relatif à ce dossier.

2018-10-118-DAP – Participation financière de la commune de Tarnos – Engagement du Conseil municipal pour une participation d'un million d'euros au projet Tram'bus

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

M. le Maire explique que le coût des travaux sur la Ville s'élève à 12,8 millions d'euros pour la totalité de la portion, entre le parking du secteur Garros et le ruisseau « Chine », auxquels s'ajoutent 1,7 millions d'euros de travaux sur les réseaux.

Il indique qu'il faut apprécier l'ampleur des investissements pour la Ville et souhaite remercier les habitants, les associations et les membres du Conseil municipal d'avoir participé à la réalisation de ce projet.

M. Roblès reprend une proposition d'une association tarnosienne et demande s'il ne serait pas possible de voter une motion demandant la gratuité du péage pendant la durée des travaux puisque le coût ne s'élève qu'à 1 €.

M. le Maire explique qu'au delà de la seule période de travaux, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) réfléchit à des tarifs préférentiels avec les gestionnaires des autoroutes pour les trajets « domicile/travail ».

M. Coutier demande s'il n'était pas prévu, à l'origine, de répartir la participation financière de la Ville sur plusieurs exercices budgétaires.

M. le Maire indique que c'était le cas avec une planification sur 4 ans prévue dès 2016 mais que, les travaux intervenants sur un temps court, le paiement se fera également sur un temps plus court.

M. Perret précise que les sommes prévues pour le projet aux budgets 2016, 2017 et 2018 n'ont pas été versées au SMPBA. Il conviendra donc de la faire en 2019 et pour l'intégralité de notre participation.

M. Laurent demande pourquoi il y a une telle différence entre l'évaluation initiale du coût et le coût actuel sur l'ensemble du projet Tram'bus (lignes 1 et 2).

M. le Maire revient sur la genèse d'un projet à 180 millions d'euros qui n'avait pas vu le jour car il avait été estimé trop coûteux au vu des capacités financières du syndicat des transports et, qu'après une nouvelle réflexion, le coût avait été réévalué à 130 millions d'euros.

Il rajoute qu'à l'époque M. le Maire de Biarritz, Didier Borotra, ne souhaitait pas que le Tram'bus arrive à Biarritz alors que le maire actuel, Michel Veunac, a demandé que le projet arrive jusqu'à Biarritz.

M. le Maire explique que cette volonté a fait augmenter le coût du projet à 168 millions d'euros afin de prévoir des aménagements supplémentaires (giratoires, parking relais, ...).

M. Laurent demande si la question de la gratuité des transports a été abordée par le SMPBA.

M. le Maire indique que la Ville avait abordé le sujet mais n'avait pas été suivie. Il explique que les recettes générées par la vente des tickets représentent 25 % des recettes totales du SMPBA et qu'il apparaissait compliqué d'accorder une gratuité.

Il rajoute que la CCAS intervient auprès des retraités non imposables, des demandeurs d'emploi et des 18-25 ans pour une prise en charge partielle du titre de transport et que la Ville a mis en place une gratuité pour les transports scolaires.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DONNE AVIS FAVORABLE à l'engagement financier à hauteur de un million d'euros de la Commune de Tarnos pour le projet Tram'bus porté par le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour.

STIPULE que cette participation pourra se concrétiser dès l'année 2019 par le versement au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour d'un montant de un million d'euros.

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2019 de la Ville de Tarnos.

AUTORISE Monsieur le Maire de Tarnos à signer tout document pour la concrétisation de l'engagement de la Ville de Tarnos.

2018-10-119-DAP – Travaux Tram’bus ligne 2 – Mise à disposition d’un terrain communal pour l’installation d’une base de chantier

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DONNE avis favorable au principe de mise à disposition du Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour et de ses entreprises du terrain communal sis impasse Gayan, cadastrée section AC sous le numéro 713, pour toute la durée des travaux d’aménagement de la partie tarnosienne de la ligne 2 du Tram’Bus.

DIT QUE les conditions actuelles d’accès et de sortie des véhicules de la Maison d’Enfants à Caractère Social de Castillon ainsi que celles des riverains de l’impasse Gayan devront être strictement maintenues et sécurisées pendant toute la durée de l’occupation.

DIT QU’à l’issue de cette mise à disposition, le terrain devra être restitué à l’état initial, à ceci près que sa configuration sera amenée à être modifiée dans le cadre même des travaux du Tram’Bus. Cette remise en état devra faire l’objet d’une validation de la commune.

DIT QUE les éventuels raccordements aux réseaux nécessaires à la base vie du chantier devront être pris en charge par les bénéficiaires de cette présente mise à disposition.

DEMANDE à Monsieur le Maire de Tarnos d’organiser cette mise à disposition et l’autorise à signer tous documents s’y rapportant.

2018-10-120-DEEJ – Règlement intérieur des parcours éducatifs

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Mme Dufau indique que les Parcours Educatifs connaissent une forte fréquentation avec la participation de 80 % des élèves avec un effectif plus importants des enfants de maternelle.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

VALIDE le règlement intérieur proposé pour les Parcours Éducatifs

2018-10-121-DEEJ – Tarification restauration adultes

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

FIXE comme suit les tarifs applicables à la restauration adulte à compter du 1^{er} Octobre 2018

Personnel de la Direction Éducation Enfance et Jeunesse

CATEGORIES	TARIFS
ATSEM*	Gratuité
Personnel Petite Enfance*	Gratuité
Autre Personnel Régime général	1,15 € avant application des cotisations
Autre Personnel CNRACL	1,45 € avant application des cotisations

* sous réserve d'une nécessité de service

Personnel Éducation Nationale

CATEGORIES	TARIFS
Personnel surveillant indice \leq 466	2,14 €
Personnel surveillant indice $>$ 466	3,11 €
Personnel non surveillant indice \leq 466	4,95 €
Personnel non surveillant indice $>$ 466	5,92 €
Auxiliaire de Vie scolaire (AVS)	1,87 €

Tarifs des repas livrés à l'Association Centre de Loisirs de Tarnos (déléataire)

CATEGORIES	TARIFS (Facturé au Centre de Loisirs)
REPAS	2,50 €
PIQUE NIQUE	2,50 €
ANIMATEURS Centre de Loisirs	3,00 €

Autres tarifs

CATEGORIES	TARIFS
REPAS FÊTE ÉCOLE	Coût des denrées
Intervenants Prestataires	5,92 €
Parents d'élèves	Identique à la tarification de l'enfant

2018-10-122-DEEJ – Convention de partenariat avec le collège Langevin Wallon

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et le collège Langevin Wallon, définissant et encadrant les actions éducatives à intervenir pour l'année scolaire 2018-2019

2018-10-123-DEEJ – Conventions CAF – Prestation de Service Ordinaire (PSO)

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CAF des Landes les conventions 2018-2021 d'objectifs et de financement pour les trois activités ASRE, ALSH Ado, ALSH Extrascolaire.

2018-10-124-DEEJ – Conventions CAF – Fonds publics et territoires 2018 – Prévention grossophobie et Clip vidéo de Tarnos

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE les conventions à intervenir avec la CAF des Landes représenté par son directeur, Madame Antoine BIAVA, fixant les conditions et modalités des subventions accordées dans le cadre du projet de prévention sur la grossophobie et celui du clip vidéo sur Tarnos.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

2018-10-125-DEEJ – Adhésion au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) des Landes

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Mme Dufau indique qu'au mois de novembre, la Ville organise une soirée-débat sur les réseaux sociaux. Elle espère une aide financière du REAAP à cette occasion

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion de la collectivité au REAAP des Landes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et à solliciter le réseau pour la mise en place des actions d'accompagnement à la parentalité.

2018-10-126-DVCS – Adhésion à l'association Lacq Odysée

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

INDIQUE que cette adhésion est valable pour l'année 2017/2018

DIT que la cotisation annuelle à l'association Lacq Odysée s'élève à 30 euros.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la Collectivité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

2018-10-127-DR/FIN – Subvention exceptionnelle à l'association Tennis Club Lapalibe

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

M. le Maire explique que le Tennis Club Lapalibe est l'une des deux associations tarnosiennes propriétaire de ses installations. Il rajoute que les infrastructures ont été créées il y a quarante ans par les bénévoles à partir d'emprunts et que la Ville avait garanti ces emprunts.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE d'allouer à l'Association du Tennis Club Lapalibe une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000,00 euros (dix milles euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2018.

2018-10-128-DAP – Validation du périmètre autorisé au profit du Conservatoire du Littoral

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

M. le Maire souligne le nombre important de parcelles tarnosiennes classées au niveau environnemental.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

VALIDE l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur l'ensemble du périmètre autorisé « Le Métro » rattaché à la commune de Tarnos.

2018-10-129-DAP – Demande de subvention dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel de l'opération,

SOLLICITE une subvention auprès de l'État et de l'Union Européenne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes de subvention et tout autre document administratif.

2018-10-130-DAP – Projet de déplacement de l'hélistation de Mimizan – Versement d'une subvention par la Commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à verser la subvention de 897,10 euros à la Communauté de Communes de Mimizan et à signer la convention de partenariat associée.

2018-10-131-DAP – Convention entre le SYDEC et la Ville de Tarnos pour le passage d'un réseau électrique souterrain sur une parcelle communale afin de raccorder le poste de transformation P11 « Rond point »

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention avec le SYDEC pour le passage sur la parcelle communale AK0008 de 2 canalisations souterraines pour le raccordement du poste de transformation P11 « Rond Point » dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de la rue Georges Lassalle. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2018-10-132-DAP – Convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique sur le domaine privé de la Commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote:

Pour:

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention et les plans de servitude avec ENEDIS afin de formaliser les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du passage d'une ligne électrique sur les parcelles AE numéros 0185, 0031, 0032, 0033, 0187, 0189 et 0276 du domaine privé de la ville pour créer un boîtier supplémentaire entre le poste source HTA de Mouguerre et celui de Boucau

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents y afférant.

2018-10-133-DAP – Contrat d'abonnement aux services d'eau potable et d'assainissement collectif pour la propriété communale située 6, rue Victor Hugo

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de retenir le contrat établi par le SYDEC pour les abonnements aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour la propriété communale 6 rue Victor Hugo pour la durée des installations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat établi par le SYDEC sur la base des tarifs joints au contrat.

DIT que les sommes nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévues au budget.

2018-10-134-DVCS – Mission d'Action Culturelle – Destruction de tickets

Sur le rapport présenté par Monsieur Havelin, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Madame le Percepteur, Receveur Municipale, à détruire les tickets d'entrée pour spectacles qui ne sont plus utilisés par la Mission d'Action Culturelle en sa possession conformément au bordereau de destruction annexé à la présente délibération.

2018-10-135-DR/CPA – Prise en charge de l'indemnisation de sinistres imputables à la responsabilité civile de la Ville

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

ACCÉPTE la prise en charge par la Ville des demandes d'indemnisation de tiers suivants :

<ul style="list-style-type: none">• <i>M. et Mme VERA : 500, 00 euros T.T.C (montant correspondant à la franchise)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>M. David XAVIER : 271,55 euros T.T.C à l'ordre de la compagnie d'assurance MAAF.</i> <i>(indiquer le n° de dossier MAAF lors du remboursement :B3366364X68230)</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>M. ROBIN : 596, 50 euros T.T.C</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Mme Martine BRES : 433, 30 euros T.T.C</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>M. SCHMITT : 552, 65 euros T.T.C</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Mme BISBAU : 184, 24 euros T.T.C</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>M.Gilles ARRANNO : 144,94 euros T.T.C à l'ordre de la compagnie d'assurance GROUPAMA.</i> <i>(indiquer le n° de dossier GROUPAMA lors du remboursement : 2018862572.)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Mme FERREIRA : 70, 04 euros T.T.C montant correspondant au complément du remboursement autorisé par la délibération en date du 11 juillet 2018.</i>

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement et à la clôture de ces dossiers.

DIT que les crédits sont prévus au budget au titre des charges exceptionnelles (compte 678).

2018-10-136-DR/RH – Créations et suppressions de postes

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de créer les postes permanents suivants au titre des avancements de grade 2018 :

Catégorie	Filière	Grades	Postes	Quotité de travail
Catégorie C	Technique	Adjoint technique ppl 2ème cl	2	Temps complet

DECIDE de modifier le temps de travail d'un poste permanent dans le cadre d'un redéploiement des heures sur le service Entretien des Locaux et Restaurants Scolaires :

Ancienne durée de travail	Grade	Modification (nouvelle durée de travail)
1 poste à 22h00 (temps non complet)	Adjoint technique	1 poste à 35h00 (temps complet)

DECIDE de créer les postes permanents suivants dans le cadre d'un recrutement à venir :

Catégorie	Filière	Emploi	Grades de recrutement possibles	Quotité de travail
Catégorie C	Technique	Cuisinier	Adjoint technique Adjoint technique ppl 2ème classe Adjoint technique ppl 1ère classe	Temps complet

Cette création de poste est réalisée à effectif constant. L'agent occupant ce poste a bénéficié d'une mobilité interne au sein de la Collectivité sur un poste vacant.

DECIDE de supprimer les postes permanents suivants correspondant aux grades d'origine des agents ayant bénéficié d'un avancement de grade ou encore aux grades non pourvus lors des recrutements effectifs :

Catégorie	Filière	Emploi	Nombre de postes
Catégorie B	Technique	Technicien	1 TC*
Catégorie C	Technique	Agent de maîtrise	2 TC
		Adjoint technique ppl 2ème cl	4 TC

	Administrative	Adjoint administratif	1 TC
		Adjoint administratif ppl 2ème cl	3 TC
	Médico-sociale	ATSEM ppl 1ère cl	1 TC
		ATSEM ppl 2ème cl	5 TC
		Auxiliaire de puériculture ppl 1ère classe	1 TC
		Auxiliaire de puériculture ppl 2ème cl	2 TC

* TC : temps complet

INDIQUE que, concernant les créations / suppressions de poste au titre des avancements de grade, celles ci se font à effectif constant et ont vocation uniquement à permettre le déroulement de carrière des agents. Il ne s'agit pas de création de poste supplémentaire ou de véritables suppressions de poste.

INDIQUE que, concernant les créations de poste liées à des recrutements à venir, celles ci sont effectuées sur les différents grades du cadre d'emplois visés afin de couvrir l'ensemble des possibilités de recrutement. Les grades non concernés par le recrutement et ne correspondant pas à des réels postes vacants seront supprimés dans le courant de l'année après avis du Comité Technique. Il est précisé que ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme d'une année, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

ADOpte la modification du tableau des emplois 2018 ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2018 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2018-10-137-DR/RH – Contrat d'apprentissage

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage secteur public au sein des services municipaux et de conclure un contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2018/2019 .

L'apprenti concerné prépare un diplôme de niveau licence intitulé « métiers de l'administration et des collectivités locales » spécialité « urbanisme ». Le service Urbanisme sera chargé de l'accompagnement et du suivi du jeune.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des apprentis sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

2018-10-138-DR/RH – Frais de déplacement – Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) pour les agents municipaux

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. Perret indique que Tarnos est la première ville des Landes à mettre en place l'Indemnité Kilométrique Vélo.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de la prise en charge d'une indemnité kilométrique vélo relative aux trajets aller et/ou retour entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail effectués à vélo par les salariés dans les limites du cadre prévu à titre expérimental pour les agents de l'État.

Cette prise en charge est calculée sur la base du montant de l'indemnité kilométrique vélo de 0,25 € multiplié par la distance aller et/ou retour ainsi que par le nombre de jours de travail annuel de l'agent dans la limite annuelle de 200 €

L'indemnité sera versée mensuellement et l'agent devra au moins parcourir 1 km/jour pour y prétendre (en vélo ou vélo à assistance électrique). Cette indemnité est cumulable avec le remboursement d'une partie des frais de transport en commun, si l'agent se sert de son vélo pour se rendre à une gare ou un arrêt de bus pour ensuite se rendre au travail.

L'ensemble des agents sur poste permanent pourront ainsi prétendre au versement de cette indemnité. A savoir :

- les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique,
- les agents en contrat à durée déterminée de droit public d'une année,
- les agents en contrat à durée indéterminée de droit public.

DECIDE que l'indemnité kilométrique vélo sera prise en charge par la Ville au vu d'une déclaration sur l'honneur de l'agent, s'engageant à utiliser un vélo pour assurer tout ou partie du trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, pendant au moins les trois quarts du nombre de jours de travail annuels de l'agent, et produite au titre de chaque année (art. 2 du décret 2016-1184).

Le visa du responsable hiérarchique sera obligatoire pour permettre le remboursement.

Les agents devront signaler sans délai tout changement de leur situation individuelle de nature à modifier les conditions de la prise en charge.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 au chapitre prévu à cet effet.

2018-10-139-CAB – Motion demandant le maintien de la présence de policiers sauveteurs sur les plages

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

EXHORTE Monsieur le Premier Ministre à pérenniser la mission des MNS-CRS

2018-10-140-CAB – Motion demandant au Premier Ministre de renoncer au projet de loi relatif à l'Evolution du Logement et l'Aménagement Numérique (ELAN)

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DEMANDE au Premier Ministre de renoncer au projet de loi ÉLAN.

2018-10-141-CAB – Motion engageant la ville de Tarnos à refuser la limitation d'accessibilité des logements à seulement 20 % dans les projets immobiliers de quatre étages et plus sur son territoire contre 100 % actuellement

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

EXPRIME auprès du Premier Ministre sa plus vive protestation quant à la remise en cause par le Gouvernement de l'universalité de l'accessibilité au logement, par l'article 18 de la loi ELAN,

S'ENGAGE, sur la commune de Tarnos, à l'accessibilité à 100 %, en refusant de la limiter à un quota de 20% dans les projets immobiliers de quatre étages.

*M. le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil municipal.
A l'unanimité, les élus du Conseil municipal acceptent cet ajout.*

**2018-10-142-CAB – Séisme et tsunami en Indonésie – Aide aux victimes –
Attribution de subvention au Secours Populaire Français et à l'UNICEF**

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE d'accorder une subvention d'aide d'urgence de 500 euros au Secours Populaire Français et de 500 euros à l'UNICEF,

DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

M. Dubert indique que, suite aux travaux d'accessibilité effectués dans les Etablissements Recevant du Public, la ville de Tarnos est passé de la 7ème à la 4ème place au baromètre de l'accessibilité pour les villes de plus de 5 000 habitants. Il souligne la mobilisation financière et le travail effectué dans ce domaine.

M. le Maire informe les élus du Conseil municipal que les documents suivants sont à leur disposition à la Direction Générale des Services :

- *Rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes du Seignanx*
- *Rapport annuel 2017 de l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine*
- *Rapport annuel 2017 de la Mission Locale des Landes*
- *Rapport annuel 2017 de l'entreprise Vinci Autoroutes*
- *Rapport annuel 2017 de la Croix Rouge Française*

M. le Maire lève la séance à 22h35

Tarnos, le 25 octobre 2018

Le Maire,

Jean-Marc LESPADÉ



